



**CAHIER DES CHARGES**  
**Pour**  
**L' ORGANISATION**  
**Du**  
**CHAMPIONNAT D'ALSACE IGP 3**  
**et des**  
**GRANDS PRIX IGP 1 et IGP 2**

## **SOMMAIRE**

En matière d'organisation, les dispositions du cahier des charges général s'appliquent en priorité . Les articles édictés ci-après disposent de la spécificité de la discipline .

La date arrêtée pour l'organisation de ce Championnat est le **1<sup>ier</sup> Week-end complet de Novembre** sauf si celle-ci est en concurrence avec une manifestation nationale ou internationale imposée par la CUNCBG, à ce titre le président de la Commission d'Utilisation concernée décidera de la date, en concertation avec son homologue de l'autre régionale.

### ***ORGANISATION AVANT DE CONCOURS***

#### **1. Généralités :**

Le club organisateur devra, outre les dispositions du cahier des charges général:

- Etre en règle le jour du concours avec les dispositions règlementaires autorisant la pratique du mordant au sein du club.
- Déterminer des terrains suffisamment vastes et homogènes pour l'organisation des épreuves de pistage .
- Disposer d'un terrain clôturé et homologué permettant le bon déroulement des épreuves d'obéissance et de défense.

Le président de la Commission d'Utilisation concernée sera chargé de la vérification de ces dispositions.

#### **2. Admission**

##### **CHAMPIONNAT D'ALSACE**

Le Championnat d'Alsace se déroulera en concours IGP 3, ouvert à toutes les races de chiens autorisées par le règlement de la CUN-CBG et selon les dispositions du règlement international de la FCI.

Chaque chien participant doit OBLIGATOIREMENT avoir obtenu une mention dans un concours IGP 3, avant la date d'échéance d'inscription au concours

- Chaque conducteur doit OBLIGATOIREMENT être membre de l'une des deux associations canines territoriales d'Alsace (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR ou de la CHR).
- Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines (CBR ou CHR) ne pourra pas prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- La feuille d'engagement réalisée par le club devra, outre les demandes habituelles : (identités conducteurs / chiens, étiquettes de l'année en cours, . . .), comporter une rubrique documents obligatoires à fournir dont la photocopie du carnet de travail (attestant des concours nécessaires) et une copie de la carte de membre de la CBR ou la CHR de l'année en cours.
- Les conducteurs d'autres canines territoriales ou d'autres pays peuvent également participer mais ne pourront prétendre au titre de Champion d' Alsace.

### GRANDS PRIX niveau 1 et 2

Pour participer au Grand prix national en niveau 1 et 2, le GT national IGP a rendu obligatoire la participation à un grand prix régional.

A cet effet il sera organisé le même weekend que le Championnat d'Alsace IGP 3, un Grand Prix IGP 1 et 2, dont les conditions de participation sont les suivantes :

#### Conjointes aux niveaux 1 et 2

- Chaque conducteur doit OBLIGATOIREMENT être membre de l'une des deux associations canines d' Alsace CBR ou CHR (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club de la CBR ou CHR).
- Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines CBR ou CHR ne pourra pas prétendre être sélectionné pour le Grand Prix National.
- Un nombre maximum de 10 concurrents pourra être inscrit par niveau.
- Il ne sera pas obligatoire pour le concurrent d'avoir déjà réalisé un concours dans l'échelon, néanmoins cela est fortement conseillé.
- L'ordre de priorité d'inscription est le suivant : Membre de la CBR ou CHR :  
Concurrents ayant déjà effectué un concours classé dans l'échelon. Date d'arrivée de l'inscription (cachet de la poste faisant foi).  
Concurrents n'ayant pas encore réalisé de concours dans l'échelon (selon date d'arrivée de l'inscription).
- Concurrents hors CBR ou CHR (selon date d'arrivée de l'inscription).

#### *Grand Prix niveau 1*

- Avoir réussi au moins un concours *IGP 1 avec mention*

#### *Grand Prix niveau 2*

- Avoir au moins un concours **IGP 2 avec mention.**

### ***3. Déroulement***

- Les concurrents doivent être informés suffisamment tôt de la prise en compte de leur engagement, de la date et de l'horaire du tirage au sort.
- Distribuer les dossards, lesquels sont à porter obligatoirement par les concurrents.
- Pour permettre aux concurrents de connaître avec précision l'heure de passage aux différentes épreuves, un tableau horaire doit être établi.
- En fonction du nombre de concurrents, le Championnat d'Alsace peut être organisé sur deux jours l'un pour le pistage, l'autre pour les parties B et C.
- Néanmoins l'idéal étant d'organiser les Grands prix 1 et 2 le samedi et le Championnat d'Alsace **IGP 3** le Dimanche.
- Les horaires de passage doivent être établis avec des temps de pause suffisants, pour permettre aux chiens une bonne récupération entre les épreuves.

### ***4. JURY***

- Le jury est composé de 3 juges, dont l'un devra être obligatoirement hors régionale (disposition notifiée par le groupe de travail national)
- Le juge hors régionale officiera pour la partie B ou C du concours
- Les juges de la CBR et CHR sont désignés par roulement, en fonction des disciplines qu'ils ont jugé lors des précédents Championnats d'Alsace.
- La canine territoriale organisatrice du Championnat désignera les juges du concours.
- Les décisions du jury sont sans appel.

### ***5 Hommes assistants***

- Au nombre de deux titulaires et un remplaçant, ils sont désignés par la canine territoriale organisatrice, sachant que le remplaçant de l'année précédente est titulaire d'office, sauf avis contraire du président de la Commission d'Utilisation dont il dépend, en raison de méforme, blessure, ou attitude antisportive constatée lors de l'année écoulée.
- Les hommes assistants, en vertu du règlement national en vigueur, devront posséder la licence de l'année en cours, et être sélectionnés en niveau 2, pour officier au championnat régional.
- L'homme assistant remplaçant, peut être désigné pour officier aux Grands Prix 1 et 2.
- En cas d'insuffisance d'HA de niveau 2, il peut être fait appel à un HA hors régionale.

### ***6 Traceurs et chef de piste***

- Le club organisateur devra désigner un chef de piste expérimenté, à charge pour lui de définir les lieux de pistage ayant des terrains homogènes.
- Le club devra 2 mois avant la compétition proposer le chef de piste et traceurs au président de la Commission d'Utilisation qui donnera son accord.
- Les pistes devront être tracées dans la méthode et la longueur, selon le règlement en vigueur.
- Les objets de piste devront être identiques pour chaque piste avec les tailles et matériaux autorisés (bois, cuir, tissu).
- Les traceurs devront être prévus en nombre suffisant et ayant l'expérience pour ce type de concours. La présence d'un traceur remplaçant est recommandée.

- Il est souhaitable que ceux-ci disposent d'un carnet de traceur.

### 3

#### 7 Résultats et récompenses

- Le vainqueur du jour en **IGP 3** est déclaré « **Champion d'Alsace** », dès lors qu'il remplit les conditions énoncées à l'article 2, dans le cas contraire, ce sera le premier concurrent au classement remplissant ces conditions qui le sera.
- En cas d'ex aequo, le meilleur pointage en défense est prépondérant, puis le meilleur pointage en obéissance. En cas d'ex aequo dans les trois disciplines c'est le plus jeune chien qui sera déclaré vainqueur (valable pour les trois niveaux).
- Pour récompenser le gagnant, la CBR et la CHR mettent en compétition un challenge appelé :

**“ CHAMPIONNAT D'ALSACE IGP “**

#### 8 Litiges

- Tout différent concernant le Championnat d'Alsace et le challenge y afférant sera réglé en dernier ressort par les deux présidents de Commission d'Utilisation.

*Règlement mis à jour le 16 mai 2014*

*Remis à jour le 13 mai 2016 (suite dissolution de la FCA)*

*Règlement mis à jour le 15 Septembre 2018 suite nouveau règlement IGP (ex IPO)*

*applicable au 01/01/2018 Règlement mis à jour le 08 Aout 2019*

*Validé en réunion ACA (ex FCA) le 25 Octobre 2019*

*Validé en réunion ACA (ex FCA) le 05 Avril 2020*

CUT du Bas-Rhin

MEYER Roland



Le Président de la CBR :

PFLEGER André



CUT du Haut-Rhin

WERTH Gabrielle



La Présidente de la LCHR :

WERTH Gabrielle



